Image not found or type unknown

Inopposabilité de la rechute

publié le **23/10/2012**, vu **1849 fois**, Auteur : Gontrand CHERRIER

Inopposabilité de la rechute

Toujours bon à rappeler lorsque la décision AT/MP est déclarée inopposable à l'employeur, de facto sa rechute est évidemment inopposable. La Cour de Cassation la de nouveau spécifié le 20 Janvier 2012.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés